

# BIENTÔT 16 ANS !

## PENSEZ AU RECENSEMENT

**C'EST OBLIGATOIRE**



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



- **Qui ?** Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- **Où ?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet ([www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)).
- **Pourquoi ?** Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.